

# Informations de rentrée scolaire

## Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022-2023

Afin de préparer au mieux l'arrivée des élèves lors de la rentrée de septembre, vous trouverez dans cette note des **informations importantes à lire attentivement**.

👉 **Ces informations sont susceptibles d'être modifiées en raison de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid.**

### Coordonnées école

Ecole élémentaire Yves Ulysse

1 rue des écoles

40530 Labenne

**Mail :** [e.labenne@ac-bordeaux.fr](mailto:e.labenne@ac-bordeaux.fr)

**Tél :** 05.59.45.47.79

### Horaires école

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Matin : 08h30-11h30

Après-midi : 13h30-16h30

### Ouverture du portail

Matin : 08h20

Après-midi : 13h20

**Les enseignants sont responsables des élèves depuis leur arrivée dans l'école et jusqu'à l'heure de sortie aux heures indiquées ci-dessus.  
Merci de veiller à bien respecter ces horaires.**

### Equipe enseignante

- **CPA** M. GERBAUT
- **CE1A** Mme FONTEYRAUD
- **CE1-CE2** Mme MATON
- **CE2A** M. CAUCHETIER
- **CM1A** Mme DUMONCEAUD
- **CM1-CM2** M. PERNES
- **CM2A** Mme GRENADE
- **CPB** Mme CANCE
- **CE1B** Mme POURRUT
- **CE2B** Mme PRIEUR
- **CM1B** M. HONEGGER
- **CM2B** Mme DAENEKYNDT
- **CPC** Mme BOIG

### Modalités d'accueil jeudi 1<sup>er</sup> septembre

Les **listes des classes** seront affichées le long des grillages devant l'école **jeudi 1<sup>er</sup> septembre au matin**.

Une fois que votre enfant aura repéré son nom sur la liste, il entrera dans l'école et ira rejoindre son enseignant(e) et se rangera avec son groupe.

👉 Un **balisage** sera prévu afin de faciliter le repérage des classes pour les enfants.

👉 Seuls les **parents de CP** sont autorisés à entrer dans l'école afin d'accompagner leur enfant devant la porte de leur classe.

**Entrée par le portail dit « du bas »** (*rue des écoles*) =  
portail principal face à l'église + portillon avec  
interphone relié au bureau de direction

- CE1-CE2
- CE2A
- CE2B
- CM1A
- CM1B
- CM1-CM2
- CM2A
- CM2B



**Entrée par le portail dit « du milieu »**  
(*rue du presbytère*) = portail face à  
la maternelle

- CE1A
- CE1B

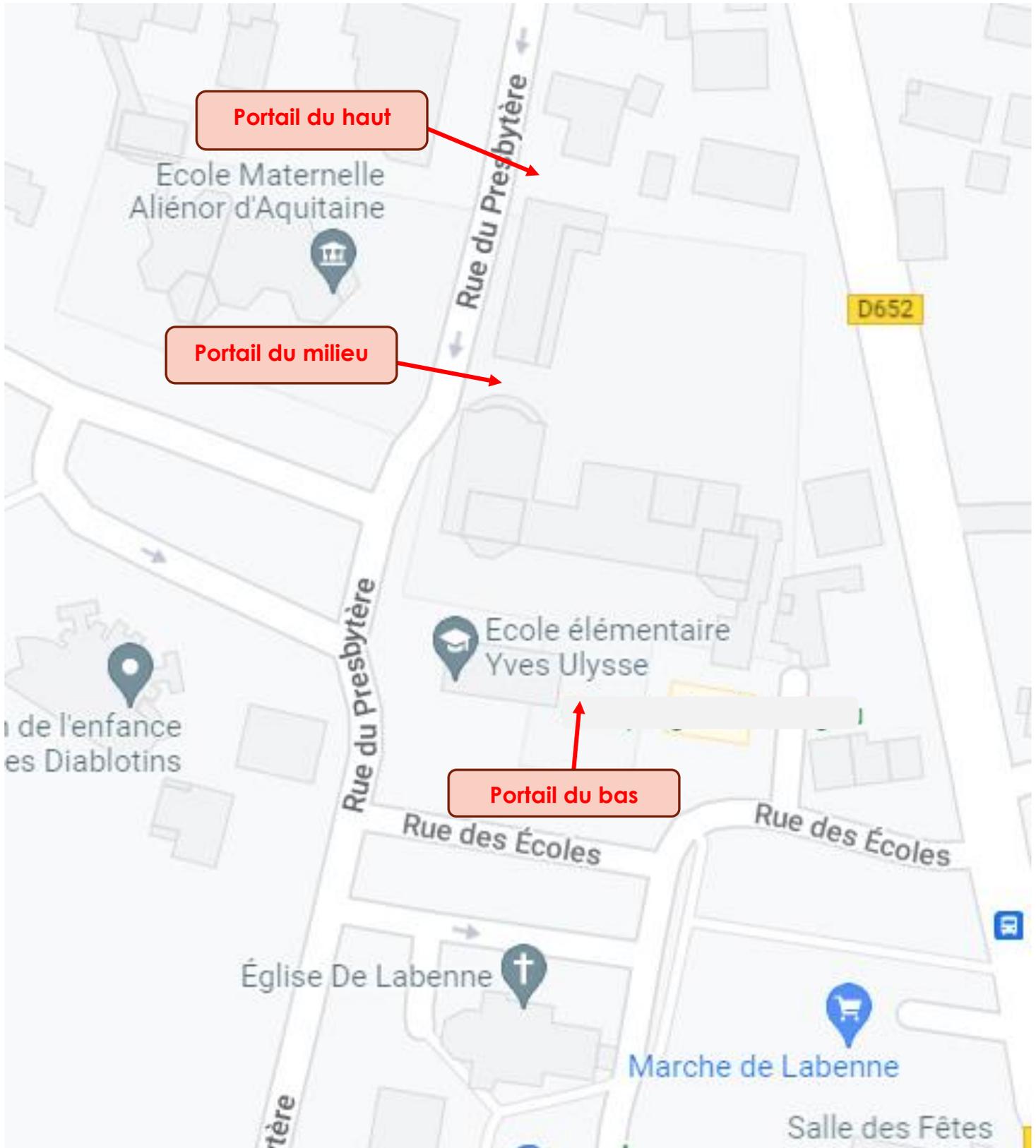


**Entrée par le portail dit « du haut »**  
(*rue du presbytère*) = portail face à  
la cantine

- CPA
- CPB
- CPC



## Plan d'accès aux différents portails





MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COVID-19

## ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			